

TABLE DES MATIÈRES

- [Livre](#)
 - [\[Liminaria\]](#)
 - [\[Page de faux-titre\]](#)
 - [Adresse de l'imprimeur](#)
 - [\[Page de titre\]](#)
 - [Code civil.](#)
 - [Livre III. Des différentes manières dont on acquiert la propriété.](#)
 - [Titre II. Des donations entre-vifs et des testaments.](#)
 - [Notice historique.](#)
 - [Première partie. Commentaire et complément du titre des Donations entre-vifs et des testaments.](#)
 - [Chapitre premier. Dispositions générales.](#)
 - [Chapitre II. De la capacité de disposer ou de recevoir par donation entre-vifs ou par testament.](#)
 - [Chapitre III. De la portion de biens disponible, et de la réduction.](#)
 - [Section première. De la portion de biens disponibles.](#)
 - [Section II. De la réduction des donations et legs.](#)
 - [Chapitre IV. Des donations entre-vifs.](#)
 - [Section première. De la forme des donations entre-vifs.](#)
 - [Section II. Des exceptions à la règle de l'irrévocabilité des donations entre-vifs.](#)
 - [Chapitre V. Des dispositions testamentaires.](#)
 - [Section première. Des règles générales sur la forme des testaments.](#)
 - [Section II. Des règles particulières sur la forme de certains testaments.](#)
 - [Section III. De l'institution d'héritier, et des legs en général.](#)
 - [Section IV. Du legs universel.](#)
 - [Section V. Du legs à titre universel.](#)
 - [Section VI. Des legs particuliers.](#)
 - [Section VII. Des exécuteurs testamentaires.](#)
 - [Section VIII. De la révocation des testaments, et de leur caducité.](#)
 - [Chapitre VI. Des dispositions permises en faveur des petits-enfants du donateur ou testateur, ou des enfants de ses frères et sœurs.](#)
 - [Chapitre VII. Des partages faits par père, mère, ou autre ascendants, entre leur descendants.](#)
 - [Chapitre VIII. Des donations faites par contrat de mariage aux époux.](#)

- [et aux enfans à naître du mariage.](#)
 - [Chapitre IX. Des dispositions entre époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage.](#)
- [Seconde partie. Éléments du commentaire ou procès-verbaux du Conseil d'État, exposé de motifs, observations de la section de législation du tribunal, rapport, discours prononcés dans l'assemblée générale des tribuns, discours des orateurs du tribunal et du gouvernement pour combattre, défendre, ou pour appuyer le projet devant le corps législatif.](#)
 - [I. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 30 nivose an XI \(20 janvier 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [§. Ier. De la légitime des enfans.](#)
 - [§. II. De la légitime des Ascendans.](#)
 - [§. III. De la réserve au profit des frères et sœurs.](#)
 - [II. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 7 pluviôse an XI \(27 janvier 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [III. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 14 pluviôse an XI \(3 février 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [Chapitre premier. De la capacité de disposer ou de recevoir par donation entre-vifs ou par testament.](#)
 - [IV. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 21 pluviôse an XI \(10 février 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [Section première. De la portion disponible.](#)
 - [V. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 28 pluviôse an XI \(17 février 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [VI. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 5 ventôse an XI \(24 février 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [Section II. De la réduction des donations et legs.](#)
 - [VII. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 12 ventôse an XI \(3 mars 1803\), tenue aux Tuileries, sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [Section première. De la forme des donations entre-vifs.](#)
 - [VIII. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 19 ventôse an XI \(10 mars 1803\), tenue sous la présidence du Premier Consul.](#)

- [Section II. De l'irrévocabilité des donations.](#)
- [Section première. De la forme des testaments.](#)
- [IX. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 26 ventose an XI \(17 mars 1803\), tenue sous la présidence du Premier Consul.](#)
- [X. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 27 ventose an XI \(18 mars 1803\), tenue sous la présidence du Premier consul.](#)
 - [Section II. De l'exécution des testaments et des exécuteurs testamentaires.](#)
 - [Section III. De la révocation des testaments, et de leur caducité.](#)
 - [Chapitre V. Des dispositions permises en faveur des petits-enfants du donateur ou testateur, ou des enfans de ses frères et sœurs.](#)
 - [Chapitre VI. Des partages faits par père, mère, ou autres ascendans, entre leurs descendans.](#)
 - [Chapitre VII. Des donations entre époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage.](#)
 - [Chapitre VIII. Des donations faites par contrat de mariage aux époux, et aux enfans à naître du mariage.](#)
- [XI. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 3 germinal an XI \(24 mars\), tenue sous la présidence du Premier Consul.](#)
 - [Chapitre premier. De la capacité de disposer ou de recevoir par donation entre-vifs ou par testament.](#)
 - [Chapitre II. De la portion de biens disponible, et de la réduction.](#)
 - [Section première. De la portion de biens disponibles.](#)
 - [Section II. De la réduction des donations ou legs.](#)
 - [Chapitre III. Des donations entre-vifs.](#)
 - [Section première. De la forme des donations entre-vifs.](#)
 - [Section II. De l'irrévocabilité des donations entre-vifs.](#)
 - [Section III. Des exceptions à la règle de l'irrévocabilité des donations entre-vifs.](#)
 - [Chapitre IV. Des dispositions testamentaires.](#)
 - [Section première. Des règles générales sur la forme des testaments.](#)
 - [Section II. Des règles particulières sur la forme de certains testaments.](#)
 - [Section III. De l'institution d'héritier et du legs universel.](#)
 - [Section IV. Des legs à titre universel.](#)
 - [Section V. Des legs particuliers.](#)
 - [Section VI. Des exécuteurs testamentaires.](#)

- Section VII. De la révocation des testamens, et de leur caducité.
 - Chapitre V. Des dispositions permises en faveur des petits-enfans du donateur ou testateur, ou des enfans de ses frères et sœurs.
 - Chapitre VI. Des partages faits par père, mère, ou autres ascendans, entre leurs dDescendans.
 - Chapitre VII. Des donations faites par contrat de mariage aux époux, et aux enfans à naître du mariage.
 - Chapitre VIII. Des donations entre époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage.
- XII. Observations. De la section de législation du Tribunal des 10 germinal an XI (31 mars 1803) et jours suivans.
 - Section II. De l'irrévocabilité des donations entre-vifs.
 - Section III. Des institutions d'héritier, et des legs en général.
 - Section IV. Du legs universel.
 - Section V. Du legs particulier.
- XIII. Procès-verbaux du Conseil d'État. Séance du 24 germinal an XI (14 avril 1803), tenue sous la présidence du Premier Consul.
- XIV. Exposé de motifs. Fait par M. Bigot-Préameneu, conseiller d'Etat et orateur du gouvernement, dans la séance du Corps Législatif du 2 floréal an XI (22 avril 1803)
- XV. Rapport. Fait au tribunal par M. Jaubert , dans la séance du 9 floréal an XI (29 avril 1803)
 - Plan du projet de loi.
 - Règles générales.
 - De la capacité.
 - De la portion de biens disponible.
 - De la réduction.
 - Des exceptions à la règle de l'irrévocabilité des donations entre-vifs.
 - De la forme des Testamens.
 - De la qualification et des effets des diverses dispositions testamentaires.
 - Saisine et délivrance.
 - Contribution aux dettes et charges.
 - Des exécuteurs testamentaires.
 - Droit d'accroissement.
 - Inexécution des conditions apposées aux dispositions

testamentaires.

- Ingratitude du légataire.
- Charge de rendre aux petits-enfants.
- Charge de rendre aux neveux et aux nièces.
- Partage fait par l'ascendant.
- Donations en faveur du mariage.
- Donations entre époux, soit avant le mariage, soit pendant le mariage.
- XVI. Discours. Prononcé par M. Favard dans la séance du Corps législatif du 13 floréal an XI (3 mai 1803).
- Troisième partie. Éléments du complément. Lois accessoires et actes du pouvoir exécutif et réglementaire qui se rapportent au titre Des donations entre-vifs et des testaments.
 - XVII.
 - Décret du 31 octobre 1810, relatif à un legs fait à un hospice, et qui était en partie grevé de substitution.
 - XVIII.
 - N°1. - Décret du 4 mai 1809, qui annule l'autorisation donnée par un conseil de préfecture à un maire, pour recevoir un legs fait aux habitants de sa commune, et ordonne que ce legs sera accepté par le bureau de bienfaisance.
 - N°2. - Arrêté du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), concernant les acceptations de legs faits aux hospices ou aux pauvres.
 - N°3. - Décret du 12 août 1807 sur le mode d'acceptation des dons et legs faits aux fabriques, aux établissements d'instruction publique, et aux communes.
 - N°4. - Ordonnance du Roi, du 8 avril 1817, qui détermine les règles à suivre pour l'acceptation et l'emploi des dons et legs qui peuvent être faits en faveur tant des établissements ecclésiastiques que de tous autres établissements d'utilité publique, en vertu de la loi du 2 janvier 1817 et de l'article de 910 code civil.
 - N°5. - Ordonnance du Roi, du 7 mai 1826, qui détermine par qui devront être acceptés les donations faites aux établissements ecclésiastiques lorsque les personnes désignées par l'ordonnance royale du 2 avril 1817 seront-elles-mêmes donatrices.
 - N°6. - Décret du 19 avril 1811, relatif à des dons et legs portés au testament du sieur Brécard, en faveur des pauvres et des

- [hospices d'Autun, Paris, Nevers, Orléans et Achun.](#)
 - [N°7. - Décret du 28 mai 1809, qui autorise l'acceptation l'acceptation d'un legs fait par M. Perregaux aux pauvres de l'Eglise réformée de Paris.](#)
 - [N°8. - Extrait du décret du 17 mars 1808, portant organisation de l'université.](#)
 - [XIX.](#)
 - [XX.](#)
 - [N°1. - Circulaire du grand-juge du 6 vendémiaire an XIII \(28 septembre 1804\), sur la question de savoir si les notaires peuvent la minute des testamens aux testateurs, et si les testamens doivent être portés les répertoires avec le nom ds testateurs.](#)
 - [N°2. - Décision de son excellence le grand-juge , du 25 avril 1809, sur la question de savoir si les notaires peuvent, du vivant des testateurs, leur délivrer des expéditions de leurs testamens,sans les avoir fait enrregistrer;](#)
 - [XXI.](#)
 - [Avis du Conseil d'État, du 18 janvier 1806 \(approuvé le 31\), sur une réclamation contre des jugemens qui ont déclaré un testament nul.](#)
 - [XXIII.](#)
 - [N°1. - Décision de son excellence le ministre des finances, du 3 septembre 1807, sur la question de savoir s'il y a lieu à prononcer une amende contre un notaire qui écrit sur une enveloppe non timbrée, l'acte de suscription d'un mystique.](#)
 - [N°2. - Décision de son excellence le ministre des finances, du 29 septembre 1807, sur les dépôts des testamens olographes.](#)
 - [N°3. - Décret du 15 juin 1812 portant que les révocations de procurations et de testamens pourront être faites et expédiées sur la même feuille que ces actes.](#)
- [Appendice du Titre Des donations entre-vifs et des testamens, ou Loi du 17 mai 1826 sur les substitutions.](#)
 - [Notice historique.](#)
 - [Première partie. Commentaire de la loi sur les substitutions, tiré des exposés de motifs, rapports, résumé, et de la discussion des amendemens.](#)
 - [Seconde partie. Éléments du commentaire, ou discussion dans les deux chambres, etc., etc., etc.,](#)
 - [I. Extrait. En ce qui concerne la loi, de l'exposé de motifs fait à la](#)

Chambre des Pairs, dans la séance du 10 février 1826, par M. le
Garde des Sceaux.

- II. Extrait du rapport. Fait à la Chambre des Pairs, dans la séance
du 11 mars 1826, par M. le marquis de Malville, au nom de la
commission chargée de l'examen du projet.
 - III. Procès-verbal de la chambre des pairs. Séance du 2 avril
1826.
 - IV. Exposé de motifs. Du projet de loi sur les substitutions, fait par
M. le Garde des Sceaux, dans la séance de la chambre des
députés du 11 avril 1826.
 - V. Rapport. Fait à la chambre des députés, dans la séance du 28
avril 1826, par M. Mousnier-Buisson, au nom de la commissions
chargée de l'examen du projet.
 - VI. Chambre des députés. Séance du 11 mai 1826.
- Table des matières contenues dans le tome onzième.
 - Appendice.
 - Errata du tome XI.